TRUCS DE PICKPOCKETS

UN COUPEUR DE POCHES FUT PRIS DANS LE TRAIN

MAIS IL RÉUSSIT A SE DONNER DE L'AIR

Hier, s'est présenté devant M. Desbordes, commissaire de police du 3e arrondissement, à Lille, M. Burck Buchler, convoyeur en marchandises, demeurant rue Henri-Kolb, à Lille, qui déposa une plainte contre un inconnu qui lui avait subtilisé son portefeuille contenant une somme de 800 francs, dans les circonstances suivantes :

M. Burck Buchler avait pris place dans le train, à Paris vers midi. Il se trouvait seul dans un compartiment, lorsqu'à l'arrêt de Chantilly, un individu aux allures louches fit son entrée dans le wagon et prit place aux côtés du convoyeur.

Fatigué par les nombreuses courses faites dans la capitale, et bercé par les cahotements du wagon, M. Burck Buchler ne tardait pas à s'assoupir et à dormir du sommeil du juste.

Son compagnon en profita pour, à l'aide d'un ciseau, couper la poche du veston du dormeur et lui dérober son portefeuille, mais le convoyeur se réveilla juste pour voir son voleur engloutir dans sa poche le portefeuille qu'il venait de lui voler.

M. Burck Buchler se leva d'un bond et, d'un geste autoritaire, maintint son voleur en respect jusqu'à la gare de Longueau où, par la portière, le volé fit signe à deux employés, qui s'emparèrent de l'individu pour le conduire au bureau du chef de gare.

Pendant le court trajet, le prisonnier fit subitement un brusque mouvement, qui fit lâcher prise à ses gardiens et il prit la fuite à toutes jambes, emportant avec lui le portefeuille qu'on avait omis de lui reprendre.

Les employés de la gare se mirent à sa poursuite, mais le voleur se perdit dans la foule des voyageurs, et il fut impossible de le retrouver.

Néanmoins, M. Desbordes, commissaire de police, a enregistré les déclarations du plaignant et des recherches seront faites pour retrouver le voleur du portefeuille.

HELUI-CI FAISAIT UN VOYAGE D'ÉTUDES DANS LES POCHES DES VOYAGEURS A DOUAI

Depuis quelque temps, de nouveaux vols étaient commis en gare de Douai, toujours dans les mêmes circonstances. Des Messieurs bien mis se mêlaient aux groupes des voyageurs, provoquaient des bousculades, au cours desquelles quelques portefeuilles disparaissaient régulièrement.

La police, avisée, organisa une active surveillance. Hier, l'agent Landrieux, qui observait les quais, eut son attention attirée par les allures singulières d'un Monsieur correctement vêtu, qui allait de groupe en groupe.

L'agent Landrieux vit tout à coup l'homme qui avait sur le bras gauche un pardessus, heurter un voyageur et fortement introduire sa main droite dans une poche de celui-ci. Le pick-pocket, d'ailleurs, ne put rien subtiliser cette fois. Quelques minutes après, il renouvelait sa tentative sans plus de succès.

Suffisamment édifié, l'agent intervint alors et arrêta le personnage qui d'abord voulut le prendre haut et se résigna finalement à se laisser conduire au poste.

Là, il déclara se nommer Jean-Baptiste Thys, 37 ans, originaire d'Ixelles, descendu à Douai depuis la veille. Thys, qui n'a aucune profession, prétendit être venu dans les régions libérées pour faire un voyage d'études.

Malgré ses protestations d'innocence, il a été maintenu en état d'arrestation et écroué à la prison de Quincy.

Une Lettre

CE QUE DIT AU MINISTRE, QUI VEUT LE POURSUIVRE, UN INDUSTRIEL MAUBEUGEOIS DÉPOUILLÉ DE CENTAINES DE MILLE FRANCS PAR LES BOCHES, A UN DESQUELS IL DOIT 533 fr. 50.

Un de nos confrères parisiens écrit :

Si l'Allemagne fait tout pour ne pas payer ses dettes, il convient d'admirer, par contre, avec quel zèle et quelle rigueur notre « Office des biens et intérêts privés », au ministère des affaires étrangères, poursuit le recouvrement des créances allemandes chez les débiteurs français.

Un industriel de Maubeuge était resté débiteur d'un industriel allemand pour une somme de 533 fr. 50, que la déclaration de guerre l'avait empêché de régler en août 1914.

Moins pour la somme, certes, que pour le principe, cet industriel a pris la résolution de ne payer ces 533 fr. 50 que lorsqu'il aurait été indemnisé des centaines de mille francs qui lui sont dues à raison des vols et réquisitions dont il a été victime au cours de la guerre, chez lui et dans son usine.

Mais le Traité de Versailles, si difficile à appliquer aux Boches, est toujours bon pour les Français ; et, après plusieurs réclamations, le ministère des Affaires étrangères, s'armant de l'Article 296 du Traité, vient de mettre en demeure le débiteur récalcitrant d'avoir à payer à son créancier allemand ses 533 fr. 50 avant le 31 janvier prochain : — « Vous éviterez ainsi, ajoute le ministre, les frais d'une poursuite judiciaire à laquelle je devrais avoir recours dans le cas contraire. »

L'industriel de Maubeuge a répondu :

« Monsieur le Ministre,

» Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 15 janvier (dossier 4.315), nous menaçant de poursuites parce que nous refusons de payer les fr. 533,50 dus à un Boche, tant que nous-mêmes nous n'avons pas été indemnisés des centaines de mille francs que les Allemands nous ont volés et réquisitionnés à main armée.

» Faites-nous rendre nos cuivres, lampes, suspensions, lustres, batteries de cuisine, objets d'art, coussinets de machines, notre argenterie, nos meubles, nos matelas, nos machines que les Boches ont volés pour en faire des engins de guerre — pour s'enrichir — pour détruire notre industrie et nous réduire à la misère, et nous nous empresserons alors de payer ces quelques centaines de francs. Que votre administration garde donc ses menaces et ses poursuites pour les voleurs qui ne tiennent pas leurs engagements, qu'elle fasse respecter le Traité de Versailles par les Prussiens, et nous empresserons de payer. »

Et notre confrère de conclure :

« Ne pensez-vous pas que cette lettre, traduite en anglais, pourrait être déposée utilement sur le bureau de la Conférence ? »

L'évadé de Tourcoing

LES HAUTS FAITS DE VAN WEZEMAEL

Nous avons dit comment un repris de justice, Bernard Van Wezemael, en traitement à l'hôpital de Tourcoing, pour une fracture de la cuisse, faite au moment de son arrestation dans une maison qu'il voulait cambrioler, était parvenu à s'évader. Grâce à la complaisance d'un infirmier et à l'aide de deux complices, Van Wezemael avait atteint la frontière belge où la gendarmerie de Mouscron l'arrêta et le mit à la disposition de la justice.

Bernard Van Wezemael, alias Julien Debharts, âgé de 29 ans, est un bandit de grande envergure. Né à Alost, il se réfugia en France, à la suite de condamnations encourues en Belgique. A l'armistice, on le retrouve dans le Nord de la France et la région de Mouscron, faisant partie d'une bande de voleurs et pratiquant la contrebande de chevaux et mulets.

En juin 1919, notre homme fut surpris, la nuit, près de la gare d'Alost, avec des individus suspects et porteur d'un attirail de cambrioleur. Il donna une fausse identité. La loi d'amnistie le fit relâcher après une détention de plusieurs semaines.

En 1920, des individus d'Alost furent arrêtés au moment où ils tentaient de vendre des chevaux provenant de vols commis à Thumesnil et Bélhune, en France, et condamnés à de fortes peines d'emprisonnement.

L'instruction démontra que Van Wezemael qu'on ne parvint pas à retrouver, avait été l'instigateur de ces vols et le chef de la bande.

Fort probablement, Van Wezemael comparaîtra devant M. le procureur du Roi de Termonde.

La mort se cachait dans un abri allemand

UN CULOT D'OBUS EXPLOSA A NEUVE-CHAPELLE, TUANT UN OUVRIER.

Toulouse Théodore, 39 ans, journalier demeurant à Lorgies au lieu dit « Le Touret », était occupé à démolir un abri allemand à Neuve-Chapelle lorsqu'il donna malencontreusement un coup de pioche sur un culot d'obus qui se trouvait recouvert le faisant exploser.

Au bruit de la détonation, des ouvriers accoururent aussitôt. Ils relevèrent Toulouse grièvement blessé à la tête. Le malheureux succomba avant d'arriver à l'hôpital où on le transportait, après avoir reçu, sur place, les soins d'un docteur.

L'ouvrier Beaussart Elisée, qui travaillait avec Toulouse, fut projeté violemment sur le sol mais n'eut aucune blessure.

Qui a tué « la belle Jeanne » ?

ET POURQUOI ?

Le Parquet de Compiègne, ainsi qu'un inspecteur de la brigade mobile d'Amiens, ont continué l'enquête commencée hier sur l'assassinat de Jeanne Alliot, dite « la belle Jeanne », demeurant, 31, avenue de Clairoix.

Des premières constatations, il résulterait que la demi-mondaine aurait été étranglée à l'aide d'une serviette et ensuite ligotée sur son lit. Quoique les meubles aient été fouillés de fond en comble, il fut retrouvé une somme de 2.800 francs environ, ainsi que les bijoux. Il semble que l'auteur de ce crime, qui était au courant des habitudes de « la belle Jeanne », a cherché des documents compromettants pour lui. Jusqu'ici, les recherches n'ont abouti à aucun résultat.

L'autopsie de la victime aura lieu demain matin par le docteur Thiéry, médecin légiste.

Une femme ira au bagne

ELLE TUA SON MARI PENDANT SON SOMMEIL ET JETA SON CADAVRE DANS UN PUITS

Avignon, 28 janvier. — La Cour d'assises du Vaucluse a condamné aux travaux forcés à perpétuité la femme Maillet, née Elisa Blanchard. Cette dernière avait tué son mari pendant qu'il dormait et avait ensuite jeté son cadavre dans un puits au Bel-Air, près de Carpentras.

Un industriel escroqué

IL FAISAIT MAQUILLER DES CHAUDIÈRES

Chalon-sur-Saône, 28 janvier. — Le tribunal a condamné M. Dusert, ingénieur et industriel à Chalon, à un an de prison, 3.000 fr. d'amende et 5.000 francs de dommages-intérêts envers l'Etat, pour escroqueries sur les chaudières du camp de Montlerchaume, près Châteauroux.

Son complice Rolli, gardien du camp, a été condamné à quatre mois de prison pour avoir maquillé les chaudières.

Le neveu cambrioleur

AVEC DEUX COMPLICES, IL VOLA 13.000 FRANCS A SA TANTE

Le Havre, 28 janvier. — Dimanche dernier, vers 5 heures du matin, des malfaiteurs ont pénétré dans la chambre de Mme Gallain, fermière à Tilloul, près d'Etretat, et ont forcé cette dernière, qui était malade, à leur indiquer l'endroit où elle plaçait son argent.

Ils ont ouvert l'armoire à l'aide d'une pince-monseigneur, ont pris 13.000 francs et se sont enfuis.

On vient de les arrêter au Havre. Ce sont les nommés Marcel Gollain, neveu de la fermière ; Paul Toutain et Fernand Roy, d'Harfleur.

Dix mille francs ont été retrouvés.

Un incendie formidable

IL A DÉTRUIT PLUSIEURS USINES & MAISONS ET FAIT DES MILLIONS DE DÉGATS

Anvers, 28 janvier. — Un violent incendie a éclaté dans la matinée, à Merxem, près d'Anvers et a détruit plusieurs usines et maisons ouvrières. Les dégâts s'élèvent à plusieurs millions. Il n'y a pas d'accident de personne.

Dernière Heure

A la Conférence Interalliée

LES PRINCIPES D'UN ACCORD ONT ETE ETABLIS CETTE NUIT

Paris, 29 janvier. — Le Comité restreint a repris sa séance, vendredi soir, un peu après dix heures, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Aristide Briand.

L'unanimité s'est maintenant établie sur les principes de l'accord à intervenir : annuités et taxe à l'exportation.

Il reste à s'entendre sur le montant des annuités et à déterminer le nombre de ces annuités. L'accord de Boulogne prévoyait des versements de 3 milliards de marks-or. Pendant les cinq premières années, de 6 milliards, les cinq suivantes et de 7 milliards pendant les trente-deux dernières années.

Dans les milieux belges, on a estimé que plutôt que de doubler après cinq ans, les versements à obtenir de l'Allemagne, il vaudrait mieux augmenter progressivement ces paiements, en réclamant successivement 3 4, 5, 6 et enfin 7 milliards de marks-or. De son côté, M. Lloyd George a indiqué que l'Allemagne ne serait peut être pas en mesure de payer la première année, à la fois, 3 milliards de marks-or et la taxe à l'exportation fixée à 12 1/2 %.

La sous-commission va s'efforcer de tenir compte de ces objections de détail dans le texte définitif qu'elle doit établir. En même temps, elle élaborera un projet de sanctions en cas d'inexécution par l'Allemagne, de ses engagements pour les réparations. D'autre part, elle arrêtera les instructions à donner aux experts, qui doivent se rencontrer à nouveau à Bruxelles.

La séance du Comité restreint s'est terminée à minuit vingt. L'accord est définitif et complet au sein du Comité sur le système des annuités fixes et les primes à l'exportation. Il ne reste plus qu'à le faire sanctionner aujourd'hui au cours de la séance plénière, et à préciser les instructions des experts à Bruxelles, et à définir les sanctions en cas de non exécution.

Le Président du Conseil a déclaré à l'issue de la réunion, que les Alliés ne se sépareront pas sans avoir pris une résolution définitive.

Les valeurs à lots et l'impôt sur le revenu

ELLES N'Y SERONT PAS SOUMISES

Paris, 28 janvier. — Le Conseil d'Etat, dans une séance privée, qu'il a tenue cet après-midi, a ratifié l'avis de sa section de contentieux et n'a pas accepté de soumettre les valeurs à lots à l'impôt sur le revenu.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

Les 97.000 francs envolés

Le « Réveil » a relaté, hier, la disparition d'une somme de 97.000 francs, qu'un garçon de banque, M. Sabbe, âgé de 40 ans, devait verser dans une banque de Roubaix, de la part d'une banque de Gand, la Société Anonyme « Handelsbank ».

M. Sabbe était arrivé en gare de Roubaix jeudi, à midi 10. Les bureaux n'ouvrant qu'à 2 heures, il se rendit chez des personnes honorables de la rue de Gand chez lesquelles il descend fréquemment lors de ses fréquentes visites à Roubaix.

Invité à dîner, il déposa sa sacoche sur une chaise proche. Malheureusement pour lui, ses hôtes avaient recueilli, voici plusieurs mois, un jeune cousin, Urbain Bracke, âgé de 14 ans, dont les parents habitent Deinze (Belgique), pour le soustraire à l'école de correction, à laquelle les tribunaux belges l'avaient confié à la suite du vol d'une montre. Depuis, on n'avait eu qu'à se louer de la conduite du gamin.

C'est sous le prétexte d'une commission urgente, que celui-ci sortit, à la fin du repas, emportant la précieuse serviette.

Deux administrateurs de la Handelsbank se sont rendus hier à Roubaix. Ils offrent une forte récompense à qui retrouvera le voleur ou le magot.

Voici le signalement du jeune voleur : 1 mètre 55, cheveux châtains, bouche démeublée, veston de drap bleu marine, pantalon gris, casquette à visière, cache-nez ; ne parle pas le français. La serviette-sacoche est en cuir et ferme à serrure.

SYNDICAT DES EMPLOYES

Bourse du Travail, 78, Boulevard Belfort

Il est rappelé aux camarades que le secrétaire se tiendra à leur disposition, le dimanche 30 courant, de 9 heures du matin à midi, pour rejoindre leur organisation au sein de

Un cordial appel est fait à tous les employés notre Bourse du Travail où sont déjà groupés des milliers de camarades de toutes les corporations.

La Commission.

DANS LE BATIMENT

Ordre du jour

Les ouvriers du bâtiment et des travaux publics de Roubaix et environs, réunis le 27 janvier, salle des fêtes de la coopérative « La Paix », après avoir entendu et approuvé l'exposé du compte rendu moral et financier de l'année 1920, remercient le camarade Charbonnier, délégué de la fédération nationale, pour la bonne parole apportée aux camarades du bâtiment et des travaux publics de notre ville ; réclament une fois de plus, l'amnistie complète pour tous les délits d'opinion et les victimes du capitalisme mondial ; protestent contre l'organisation systématique du chômage, dans notre industrie ; déclarent qu'il est inadmissible que les ouvriers du bâtiment puissent chômer tandis que tant de ruines sont à relever dans notre région ; insistent auprès de la C. G. T. et du conseil économique pour la continuation de la propagande en faveur des régions dévastées ; ils demandent que soient compris comme travaux de première nécessité les immeubles servant d'habitation. Il est en effet intolérable que l'on puisse laisser plus longtemps encore croupir dans des logis infects qui compromettent la santé de la population laborieuse, qui est obligée d'y habiter.

« Considérant que toute action ayant un caractère politique au sein de l'organisation, aurait comme résultat la désagrégation des forces syndicales au grand profit du patronat, ils déclarent vouloir conserver une autonomie syndicale dans l'avenir comme ils en ont joui dans le passé, et poursuivre leur but d'émancipation et de transformation économique en restant unis et forts sous la bannière confédérale ».

SOYONS PLUS LARGE POUR LES CHOMEURS

M. H. Lefebvre, secrétaire de la Bourse du Travail, a adressé hier à M. le Maire de Roubaix, la lettre que nous reproduisons :

Monsieur le Maire,

« Depuis plusieurs jours nous recevons de nombreuses plaintes de personnes qui se présentant au Bureau de Bienfaisance, se voient refuser impitoyablement tout secours de chômage bien qu'étant sans travail et complètement dénuées de ressources.

La raison invoquée à ces refus est que ces personnes ont encore des enfants qui, bien que mariés, habitent encore chez eux et qui travaillent quelques jours par semaine peuvent leur venir en aide.

Le motif invoqué vous paraîtra comme à nous véritablement excessif. Outre que les salaires gagnés en ce moment pendant deux ou trois jours par semaine suffisent à peine pour vivre toute la semaine aux intéressés eux-mêmes sans pouvoir aider beaucoup leurs parents il y a dans les cas que nous vous citons, une interprétation de la loi qui nous semble vraiment abusive.

Si beaucoup de jeunes gens, nouvellement mariés habitent cependant avec leurs parents ou leurs beaux-parents, c'est par suite de la crise du logement qui leur rend presque impossible le moyen de trouver une maison pour eux-mêmes.

Mais il n'en ont pas moins leurs appartements à part et on devrait dans ce cas considérer parents et enfants comme constituant deux ménages distincts et ne pas les assimiler à une famille ordinaire.

Le secours de chômage devraient être accordés de plein droit aux parents s'ils sont sans travail, sans s'occuper de la situation de leurs enfants mariés, et réciproquement.

Nous sommes chargés par la Bourse du Travail de protester contre les faits et de vous demander de bien vouloir intervenir auprès de l'Administration du Bureau de Bienfaisance où auprès de la Préfecture pour que satisfaction puisse être donnée aux malheureux chômeurs que nous vous signalons.

Veuillez agréer, M. le Maire, nos salutations distinguées.

Le secrétaire : H. LEFEBVRE.

Les GALERIES LILLOISES, 43 à 49, rue Nationale, Lille, acceptent en paiement les Bons d'Achats de la Reconstitution. 9361.

A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE

Aujourd'hui samedi, à 8 h. 30, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole des Arts Industriels, une conférence sur la Pologne sera donnée par M. Paul Boyaval, docteur en droit, lauréat de l'Académie française.

UNION DES MUTILES

L'Assemblée générale, qui devait avoir lieu le 30 janvier, est reportée au dimanche 6 février. Une causerie sera faite par Me Balavoine.

LE CHARBON A DOMICILE

Aujourd'hui samedi, secteurs 5 et 6.

UN AUDACIEUX VOLEUR DE CHARBON

Plainte a été déposée par M. Henri Vanderpérre, marchand de charbons, demeurant rue Boucher-de-Perthes, 31, contre un nommé Louis Delannoy, chauffeur d'auto, qui s'est approprié le montant d'une livraison de 5.550 kilos de charbon, soit 1.700 fr. 50, et est actuellement en fuite.

— M. Gaston Legrand, camionneur à Flers-Breucq, rue d'Hem, 173, a porté plainte contre le même individu, qui a disparu en conservant le montant d'une livraison de 3.090 kilos de charbon.

P'TIT QUINQUIN AU MIEL

Le demander dans les maisons d'alimentation

DON AUX CHOMEURS

Les ouvriers de la filature Motte, rue du Coq-Français, ont versé entre les mains du receveur du Bureau de Bienfaisance une somme de 50 francs, produit d'une collecte faite parmi eux pour leurs camarades en chômage.

Merci pour ce geste, et espérons qu'il sera imité.

CAISSE MUTUALISTE des Retraités de l'Union Régionale du Nord, du Pas-de-Calais et des Ardennes

Le scrutin pour l'élection du Conseil d'administration des assujettis à la loi des retraites ouvrières et paysannes aura lieu 50, Grande-Rue, à Roubaix (1er étage), le dimanche 30 janvier, de 9 heures à midi.

Pour voter, se munir de la carte de retraite. Le vote peut se faire par correspondance.

En cas de ballottage, le deuxième tour de scrutin aura lieu le 6 février.

AMICALE DES ARTS

Aujourd'hui, samedi, à 10 heures, à l'école 130, rue des Arts, réunion des diverses commissions.

Ordre du jour : Fête du mois de février.

SECTION DE TIR

Entraînement à la carabine, demain dimanche, de 9 heures à midi. Les tireurs de toutes les catégories sont invités à suivre les séances le plus assidûment possible, une sélection devant être opérée en vue du « Challenge Bessonneau », dont l'Amicale a la charge cette année.

Commissaires de service : F. Duquesne, L. Carette.

REVISION DES LISTES ELECTORALES POUR 1921

Les demandes en inscription ou en radiation sur les listes électorales sont reçues, dès maintenant, à la Mairie de Roubaix, tous les jours de la semaine, de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures et le dimanche, de 9 heures à midi.

Les intéressés sont invités à se présenter au Bureau des Elections, rue Neuve, 2e étage, guichet numéro 5, munis des pièces suivantes :

1. Livret militaire ou toute autre pièce justifiant de leur nationalité.
2. Certificat de radiation de la liste électorale de leur résidence antérieure.
3. Récépissé de changement de domicile ou pièce attestant que les demandeurs habitent Roubaix, avant le 1er octobre 1920. (Ceux qui ont effectué un changement de domicile ne sont pas astreints à une résidence de 6 mois et peuvent se faire inscrire de suite.

AVIS IMPORTANT. — Les électeurs qui ont changé d'adresse ou de domicile sont instamment priés d'en faire la déclaration dans le plus bref délai.

AU COMITE D'ALIMENTATION

Pendant la quinzaine du 31 janvier au 11 février 1921, il sera accordé par personne : Café, 2,15 ; sucre en morceaux, 1,80 ; chicorée, 0,75 ; saindoux (500 gr.), 4 ; margarine, 1 kilo, 7,50 ; lait non sucré, grande boîte, 2,05 ; cacao, 0,50 ; confitures, le pot, 1,40 et 2,50 ; savon de ménage, 1,75 ; Autolave, lessive, 1,15 ; savonnette Bath Soap, 1,25. Les confitures, savon de ménage, l'Autolave, savonnettes se paieront aux caisses spéciales de ces denrées.

AVIS IMPORTANT. — A l'occasion du Mardi-Gras, le 12e demi-secteur Vert qui doit passer l'après-midi, sera servi le lundi 7 février, de 3 heures et demie à 5 heures.

NOMINATION

Par décret de M. le Président de la République en date du 7 janvier 1921, M. Jules Crève, lieutenant commandant par intérim la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, est nommé capitaine de la dite compagnie.

TOURCOING

EXTRADITIONS

Les nommés Emma Defreets, née à Saint-Georges (Belgique), inculpée d'avortement, recherchés par le Parquet de Gand, et Robert Hierman, 56 ans, né à Couliet (Belgique), réclamé pour escroquerie par le Parquet de Charleroi, ont été remis hier, par la gendarmerie de Tourcoing, aux mains de la gendarmerie belge, à la frontière.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

SERIE DE CONTRAVENTIONS. — La police a dressé des procès-verbaux à la charge de trois cyclistes de Wattrelos, pour défaut de lanterne et pour avoir circulé en vélo sur des trottoirs, rue du Crétinier et rue du Sartel.

— Un chauffeur, Isidore Delfète, de Roubaix, a fait l'objet d'un procès-verbal pour défaut de lanterne à l'arrière de son auto.

— Enfin, une contravention d'octroi a été relevée à la charge de Mme Mourman, Hameau du Beck, pour avoir introduit 1.000 kilos de charbon sans déclaration préalable.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Par arrêté préfectoral, M. Edouard Grimonpont, représentant, est nommé membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Wattrelos, en remplacement de M. César Hallemmieux.

M. Grimonpont sortira d'exercice le 31 décembre 1924.

CONSEIL MUNICIPAL. — En session ordinaire, le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le mercredi 9 février, à 7 heures du soir.

CROIX

SECOURS AUX CHOMEURS

Pour les chômeurs inscrits après les 21 novembre 1920, le paiement des secours aura lieu rue Jean-Jaurès, 60, le lundi 31 janvier, dans l'ordre suivant :

Numéros 1 à 80, de 8 h. à 9 h. ; 81 à 160, de 9 h. à 10 h. ; 161 à 260, de 10 h. à 11 h.

A coups de revolver

JULES TIRE SUR JULIE

Les époux Delavignette sont en instance de divorce et vivent séparés depuis un certain temps déjà. Il faut croire que cela n'a pas l'heur de plaire à l'époux ; ce qui s'est passé avant-hier tend à le démontrer.

Jules Delavignette est d'ailleurs un monsieur brutal, exerce la profession d'ajusteur-mécanicien. Mercredi soir, armé d'un revolver, il se dressait devant sa femme, née Julie Dumez, qui habite rue Guizot.

C'est après une courte discussion, au cours de laquelle Julie refusa de reprendre la vie commune, que Jules tira brusquement de sa poche un revolver et, par trois fois, fit feu sur son épouse.

Heureusement, Jules est un maladroit. Les projectiles n'atteignirent pas Julie et le mari penaud et colère, dut s'éloigner l'oreille basse.

Comme, en se retirant, il menaça Julie en lui envoyant cette flèche de Parthe : « J'taurai d'main », Julie a cru bien faire — et elle eut raison — en prévenant M. le commissaire de police, Bycheere. Après avoir constaté que tout ceci était véridique, et avoir acquis la certitude que Jules avait bien tiré à balle — on retrouva les projectiles au pied d'un mur qu'ils avaient égratignés — M. Bycheere donna l'ordre de rechercher Jules Delavignette.

Cette fois ça y est il est fou

Complètement fou, puisqu'il vend sa chaussure de 1re qualité, et ses Manteaux de laine meilleur marché qu'en fabrique. Des lots, des stocks. Les intelligents n'ont qu'à en profiter. 35, rue de Paris.

Seul le GASPILLAGE peut se permettre de pareilles folies.

35, rue de Paris, LILLE. — GASPILLAGE 3031.

LILLE

Ce n'est pas encore la chope à deux sous

MAIS C'EST DEJA LA BIERE A DEUX SOUS DE MOINS AU LITRE

A la suite d'une assemblée générale tenue hier soir, dans la salle de la Société Industrielle, les cabaretiers et débitants de boissons a voté l'ordre du jour suivant :

LA DECISION DES DEBITANTS

« Les membres du Syndicat des Cabaretiers et Débitants de boissons, réunis salle de la Société Industrielle, à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, après avoir entendu les explications données par la Commission sur l'abaissement du prix de la bière ;

« Dénoncent la manœuvre des brasseurs, tendant à rendre les débitants responsables du prix élevé de la bière ;

« Ils assurent, au contraire, au public, que les baisses du prix de la bière, constatées depuis l'armistice, n'ont été obtenues que grâce à l'action de leur Syndicat ;

« Aujourd'hui encore, ils tiennent à faire ressortir nettement que les brasseurs n'ont consenti un sacrifice de 0,05 au litre que pour obliger le débitant à consentir un sacrifice disproportionné avec la baisse qu'ils leur ont accordée ;

« Décident, à l'unanimité des 1.200 membres présents :

« De ramener le prix du litre de la bière à emporter à 0,90 centimes au lieu de 1 franc ;

« De solliciter un entretien des brasseurs, pour examiner de concert la situation et de surseoir à toute autre mesure jusqu'après cette entrevue ».

Pour la Commission,
Le secrétaire général : A. GUITTE.

UN APPEL AUX DEBITANTS DE TABAC

La Commission de la Chambre syndicale des gérants de bureaux de tabacs de Lille et de sa banlieue, représentée à la réunion des cabaretiers par plusieurs de ses membres, demandent aux collègues des tabacs de bien vouloir accepter et appliquer l'ordre du jour voté plus haut.

Elle suit d'une façon très attentive et au jour le jour la situation commerciale et affirme qu'elle veut, en toutes circonstances, agir la main dans la main avec le Syndicat des Cabaretiers.

Le Président : A. BEGHIN.

Les Boulangers chez le Commissaire

Il y a quelque temps, une réunion du Comice Agricole émettait le vœu effarant que des ordres fussent donnés pour que l'on ne verbalisât plus contre les maraîchers et cultivateurs coupables de hausse illicite ou de tromperie sur la qualité, etc...

Hier, une délégation des patrons boulangers se présentait devant M. le commissaire central pour lui demander de vouloir bien donner des instructions à ses agents pour que ceux-ci ne verbalisassent plus contre les boulangers qui fraudent sur la quantité.

Demain, ce seront MM. les bouchers, qui demanderont qu'on veuille bien fermer les yeux lorsque chez eux on servira de la « frigo » pour de la viande fraîche...

Décidément, ces messieurs exagèrent.

M. Potentier, avec l'amabilité qu'on se plaît généralement à lui reconnaître, a reçu, hier, les patrons boulangers ; il a même longuement et patiemment entendu les meilleures de leurs raisons excellentes. Puis, finalement, il leur a dit :

— Messieurs, vous êtes tous, sans doute, de braves gens, et je n'ai nulle raison personnelle de suspecter votre bonne foi, mais je n'en continuerai pas moins à donner des instructions fermes à mes agents pour qu'ils veillent à ce que vos clients aient leur compte de pain. Je ne vois pas en quoi, d'ailleurs, cette décision peut vous déplaire !...

» Ou vous êtes décidés à exercer votre commerce honnêtement et vous vivrez donc en bons termes avec mes agents et en paix avec votre conscience.

» Ou cette surveillance vous gêne..., et dans ce cas, nous n'avons plus rien à vous communiquer... »

Messieurs les patrons boulangers ont compris qu'il valait mieux, pour leur dignité professionnelle, ne pas autrement insister.

Ils ont même pris, depuis hier, la sage décision de peser désormais leurs pains de ménage et de parfaire le poids lorsque besoin en serait.

Depuis Socrate, on a beaucoup écrit sur la morale humaine, mais le plus efficace des chapitres qu'on ait inventé sur ce sujet, n'a jamais atteint comme effet, certes, l'ombre d'un chapeau de gendarme.

Jean NERRAZE.

UN RECORD

Mme Marie Couteau, boulangère, rue du Curé-Saint-Sauveur, 10, a été, hier, l'objet d'un procès-verbal pour tromperie sur la quantité. Il manquait environ 130 grammes aux pains de un kilo qu'elle mettait en vente.

Les Elections de La Bassée

LE VOTE DES REFUGIES

Voilà les résultats du vote des réfugiés pour l'élection au Conseil d'arrondissement.

Votants : 120.
BRASME, 44 : total : 1.165.
HOUSSIN, 66 : total : 1.016.
BILLAUT, 9 : total, 915.
Il y a ballottage.

UN BON CONSEIL

Ne vous mariez pas sans avoir fait l'expérience que le Dr Bertray vous indique dans son Traité explicatif intitulé : « Ce que tout homme doit savoir, avant et pendant le mariage ». Envoyé gratuitement, sous enveloppe fermée, contre un timbre de 25 centimes, prix de l'affranchissement. Adresser les demandes à M. le Docteur Bertray, Directeur de l'Institut de Médecine de Paris, 10, rue Frochot, Paris.

DUNKERQUE

Les vols du chef de gare

Les inculpations de vols se multiplient à la charge du chef de gare Lengrand.

Après son arrestation au sujet des importants détournements de charbon, nous avons eu récemment à annoncer qu'il était l'objet d'une plainte de la Régie, pour fraude de tabac belge, puis que l'enquête avait fait découvrir qu'il avait aussi volé, en 1919, et au préjudice du ravitaillement américain, une caisse entière de boîtes de cigares.

Cette précieuse fourniture de toute première qualité, faisait partie du chargement d'un vapeur. Au débarquement, le wagon qui la reçut fut, comme par hasard, égaré, et ensuite allégé par les soins de Lengrand.

Lors des perquisitions opérées au domicile du chef de gare, quelques-uns de ces cigares furent trouvés et mirent la sûreté sur la trace de ce vol resté jusque-là impénétrable.

Pour ce chef d'accusation, Lengrand fut amené devant M. le juge d'instruction et, persistant d'abord dans son système de protestation, ainsi qu'il le fit pour ses autres vols, il nia

---

FEUILLETON DU *REVEIL DU NORD*. — N° 9

LES DEUX GAMINES

Grand Ciné-Roman en 12 épisodes

De Louis FEUILLADE

Adapté par Paul CARTOUX

FILM GAUMONT

DEUXIEME EPISODE

LA NUIT DE PRINTEMPS

LA FETE DE MAMAN

— Eh bien, mon amie, proposa le Prince Charmant, nous pourrions très bien les conduire jusqu'où ils veulent aller, l'auto ira les chercher après et les ramènera.

— Pauvres enfants ! si cela peut leur faire plaisir, c'est bien le moins que nous puissions faire.

René et Gaby n'étaient pas bien rassurés sur la suite de cette extraordinaire aventure ; mais comment pouvait-on résister à l'invitation d'une fée et d'un Prince Charmant ?

Gravement, comme ils avaient vu que cela se faisait dans les histoires, tel un un petit page, René prit la traîne de la robe de la fée, tandis que Gaby suivait les Prince et ils arrivèrent ainsi jusqu'à une auto qui était arrêtée sur le bord de la route.

Pour le profane, tout cela s'expliquait aisément.

M. de Barsange et sa sœur Odile qui habitaient la villa Primovera, à Beaulieu, se rendaient à une fête costumée qu'on donnait au château de Castellamare, chez des amis. Le jeune homme avait trente ans à peine, la jeune fille n'avait pas tout à fait vingt ans.

L'aînée veillait sur sa sœur avec une tendre sollicitude, car ils avaient perdu leurs parents jeunes encore...

Ils avaient commandé leur auto pour les conduire au bal, et comme la voiture, à un tournant avait ralenti son allure, les phares avaient éclairé, sur le talus, le corps des deux enfants qui dormaient.

Ils avaient fait arrêter la limousine pour savoir ce que faisait les deux petits, et ils avaient d'autant mieux admis et compris leurs explications, qu'eux aussi savaient ce que c'était d'être seuls.

Deux jeunes gens d'excellente famille, pour vous et pour nous... Mais pour des âmes enfantines, deux êtres surnaturels et délicieux.

— Quand même, disait René, en s'installant confortablement, ce que Ginette et Blanche vont être épatés de nous voir arriver avec une fée et Prince Charmant.

La voiture roulait maintenant à toute allure, sur la grande route, et au bercement de sa course, Gaby s'était endormie à nouveau. Le jeune homme et la jeune fille s'amusaient plaisamment à tenir leur rôle. Ils parlaient à René de choses un peu mystérieuses, et quand M. de Barsange eut aperçu au détour de la route deux fillettes qui marchaient, des fleurs sous le bras, il dit au gamin :

— Je vais te rendre ta sœur et ta cousine. Les voici.

Ce fut comme si la fée avait donné un coup de baguette. Ginette et Blanche étaient là, en effet, qui se garaient de la voiture, le long du rocher.

Gaby réveillée en sursaut, aperçut Ginette. Ce fut des cris de joie, des explications rapides. Ginette restait évidemment sceptique sur ce miracle.

— Vous êtes des artistes qui allez jouer un sketch, probablement, dit-elle.

Mais René protesta avec tant d'énergie que c'était une fée avec son Prince Charmant, que la fillette jugea inutile de troubler cette jeune âme de son incrédulité.

— Nous allons vous conduire à la mer, mes enfants, montez donc !

Et de nouveau, la voiture s'élança sur le chemin. Ce fut dans l'automobile, pendant un long moment, un silence presque religieux.

Ginette et Blanche regardaient le Prince qui leur souriait.

René et Gaby examinaient la fée curieusement et ils eurent presque du regret quand la voiture les arrêta au bout d'une forêt de pins, devant la mer, sous la lune, apparaissait d'argent et d'or.

Ils descendirent tous.

— Restez là, mes enfants, dit la fée, dans une demi-heure la voiture viendra vous prendre et vous reconduira chez vous.

René et Gaby regrettaient de quitter si vite leurs bienfaiteurs, Ginette et Blanche voulurent les remercier, mais avant qu'ils aient pu exprimer leur gratitude, la voiture était déjà partie.

Avec mille précautions les gosses s'avancèrent au milieu des rochers qui dominaient les vagues.

La mer apparaissait à leurs pieds comme voilée de crêpe, et plus loin, toute scintillante sous la clarté de la lune.

Ginette et Gaby s'assirent sur le sol rocheux, Blanche et René, discrètement les laissèrent l'une près de l'autre.

C'était